

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
3. Présentation du préavis N° 07/2020 – Crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village (information Municipale, pas de décision)
4. Préavis N° 08/2020 – Demande de crédit pour la participation d'Echandens à la reconstruction du collecteur ERM « Autoroute, N° 87 » - Etape II
5. Préavis N° 11/2020 Renouvellement du taux d'escompte
6. Préavis N° 09/2020 – Budget de fonctionnement pour 2021
7. Préavis N° 10/2020 – Nouveau règlement du personnel communal et base de rémunération des collaborateurs
8. Election Commission de gestion 2021
9. Election Secrétaire Suppléant(e) du Conseil communal
10. Postulat de M. Philippe Diserens : création d'une Commission Consultative municipale permanente « Climat, Durabilité et Environnement... »
11. Communications municipales
12. Communications du Bureau
13. Divers et propositions individuelles
14. Paiement des indemnités

En l'absence de M. Jean-Nicolas Muff, Président, pour raison de santé, c'est la Vice-Présidente, Mme Muriel Andrey qui ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers. Elle transmet à l'Assemblée les salutations et vœux de fin d'année de M. Jean-Nicolas Muff et lui souhaite un prompt rétablissement. Elle précise que l'assemblée a été formellement autorisée et rappelle les consignes de sécurité qui doivent être respectées tout au long de la séance. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal. Elle donne lecture de la démission de Loïc Maillefer qui a quitté la commune le 30 novembre 2020. Vu le court délai entre sa démission et la présente séance, il n'a pas pu être remplacé pour la séance de ce jour.

Mme Muriel Andrey annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mme Doris Laydu

MM. Etienne Bohner, Tomislav Brkic, Francisco Fiol, Jean-Nicolas Muff, Samy Pache et Francisco Ruiz.

Non-excuses : M. Alex Martin.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 51 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, elle annonce à l'assemblée le décès de M. Alfred Etter, ancien président du Conseil communal et papa de M. Pierre Etter, conseiller, et prie l'assemblée de se lever en sa mémoire. Elle réitère les sincères condoléances du Bureau et du Conseil à M. Pierre Etter.

Avant de débiter formellement la séance, Mme. Muriel Andrey rappelle le point 8 de l'ordre du jour, Election de la commission de gestion, et précise qu'il manque encore deux candidats. Elle demande aux Conseillers d'y réfléchir afin de trouver rapidement le nombre de candidats nécessaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Au vu de la longueur de la séance, il est possible qu'elle annonce une courte pause si cela convient à l'assemblée.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

Mme Muriel Andrey demande s'il y a des remarques concernant ce PV. M. Jacques Perrinjaquet revient sur l'élection des scrutateurs suppléants, page 204 du PV. Il précise que selon le PV, il s'agit de deux élections individuelles, mais ceux-ci doivent être élus au scrutin de liste. Les deux candidats ont été présentés et élus en même temps par acclamation. Mme Muriel Andrey le remercie et confirme que cette modification sera apportée au PV. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres remarques, le PV du 28 septembre 2020 ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du préavis N° 07/2020 – Crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village (information municipale, pas de décision)

Mme Muriel Andrey annonce que la Municipalité a décidé, notamment suite à des discussions avec la commission des finances et la commission d'objet, de ne pas soumettre le préavis pour décision ce soir. Elle a néanmoins souhaité en présenter les grandes lignes. La Municipalité retravaillera probablement sur ce dossier et présentera un nouveau préavis qui nécessitera une nouvelle étude par les commissions qui rendront de nouveaux rapports. Dès lors les rapports établis par la commission d'objet (rapport de majorité et rapport de minorité) ne sont pas distribués. Le rapport de la commission des finances n'a pas été remis, le Syndic ayant averti le Président de la commission des finances du retrait du préavis avant son dépôt. Il n'y aura donc pas de discussion ni de vote après la présentation municipale.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui explique la raison de la décision et présente la suite de la démarche. La Municipalité a senti lors de discussions avec les commissions, le Conseil mais également avec la population, que les finalités de ce projet devaient être mieux comprises, malgré le fait qu'il ne s'agit à ce stade que d'un crédit d'étude. Des résultats sont demandés à la Municipalité pour une étude pour laquelle on n'en

est qu'au stade de demande de crédit. La Municipalité essayera de présenter un projet rassembleur et qui réponde aux interrogations soulevées. Au final, la date pour demander un crédit d'étude sera légèrement décalée. L'étape qui suivra le vote du crédit d'étude par le Conseil communal sera la définition du cahier des charges pour les participants au concours sur mandat d'étude parallèle. Dès lors, la Municipalité s'est permise d'aller un peu plus loin dans sa réflexion sur le cadre qu'elle souhaite donner au mandat d'étude parallèle, avant de demander le crédit. Cela permettra de donner un peu plus de structure sur l'avenir financier du projet et permettra éventuellement de mettre des conditions financières au mandat d'étude parallèle, de donner un programme de construction, un cadre juridique, etc. La demande de crédit d'étude était d'un montant de 110'000.- et il sera peut-être décidé d'en dépenser 20'000.- ou 30'000.- via le budget 2021 de la Commune afin de pouvoir soumettre un projet un peu plus détaillé et qui répondra aux questions du Conseil.

En ce qui concerne les rapports établis par les commissaires et lus par la Municipalité, il a été décidé de ne pas les distribuer avant la présente séance, afin d'éviter de la confusion. Néanmoins, le travail effectué ne sera pas perdu car les remarques seront prises en compte et étudiées pour arriver à un préavis légèrement modifié et certainement plus précis.

4. Préavis N° 08/2020 – Demande de crédit pour la participation d'Echandens à la reconstruction du collecteur ERM « Autoroute, N° 87 » - Etape II

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Christian Müller, Municipal responsable de ce préavis. M. Christian Müller annonce que le montant de pas-de-porte a été renégocié et validé à hauteur de CHF 410'000.-, (au lieu des CHF 515'000.- prévus). Ce montant a été payé le 4 décembre. Concernant le plan d'investissement, il fera partie des communications municipales du prochain Conseil communal.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la Commission Routes + évacuation et épuration des eaux qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Christian Zünd, président de la commission des finances qui remercie le Municipal en charge de la précision apportée concernant la taxe d'entrée. Il n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

Mme Muriel Andrey ouvre la discussion.

Mme Muriel Andrey constate qu'il n'y a pas de questions et clôt la discussion. Elle lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 08/2020,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE A LA MAJORITE
(2 abstentions)**

- d'autoriser la Municipalité à financer le montant correspondant à sa participation en tant que membre de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Morgienne « ERM » pour la reconstruction du collecteur «Autoroute, No 87» Etape II,
- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 390'000.-,
- de financer ce montant par la trésorerie générale,
- d'amortir ce montant par un prélèvement sur le compte 9280.110 Fonds de réserve pour les égouts.

5. Préavis N° 11/2020 – Renouvellement du taux d'escompte

Mme Muriel Andrey rappelle que ce préavis est présenté avant le préavis 09/2020 puisqu'il risque d'impacter le Budget 2021. Elle passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic qui n'a rien à ajouter à son préavis.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer. Mme Muriel Andrey ouvre la discussion.

Personne ne désirant prendre la parole, Mme Muriel Andrey clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 11/2020,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- arrêter le taux d'escompte à 6% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2021 et ce pour une année.

6. Préavis N° 09/2020 – Budget de fonctionnement pour 2021

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic qui procède à une présentation qui résume la situation financière de la Commune, explique certains points du budget et donne quelques perspectives d'avenir. D'entente avec la commission des finances à qui cette présentation a été soumise, il a été décidé de la présenter au Conseil de ce soir. Ladite présentation sera transmise aux conseillers par email.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission finances, qui remercie le Syndic de sa présentation qui permet d'avoir une bonne vision de ce qui se passera lors de la prochaine législature. Il rappelle que la situation financière à l'horizon de 5 ans ne sera plus supportable si rien n'est entrepris pour l'équilibrer. Il n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de cette commission ne souhaite s'exprimer.

Mme Muriel Andrey procède à la lecture du Budget 2021, en invitant les conseillers qui le désirent à intervenir.

M. Dominique Tavel rappelle que le Conseil a accepté en 2019 d'affilier les autorités communales à la caisse intercommunale de pension. Pour une lecture plus aisée, il voudrait que les charges sociales soient affectées à chaque poste.

M. Jerome De Benedictis répond que tout est compris dans le compte 130.3040.00 *Contributions Caisse intercommunale de pensions, CHF 250'000.-*. Quant à la possibilité de séparer ces charges, il prend note de la remarque pour le prochain budget.

Mme Muriel Andrey poursuit la lecture.

M. Philippe Diserens intervient concernant la création d'un poste d'huissier à temps partiel, affiché au pilier public. Il souhaite savoir par quel compte le traitement de ce nouveau poste sera réglé. Il voudrait également savoir pourquoi il n'y a pas de mention quant à ce nouveau poste à créer en face du compte concerné.

M. Jerome De Benedictis répond que ce poste pour 50 à 100 heures annuelles aura une charge pour les comptes communaux très faible vu la date d'entrée du poste. Il a été décidé après le bouclage du budget 2021, mais entrera dans le cadre du compte 130.3012.00 du personnel auxiliaire. Les employés horaires ne sont pas forcément mentionnés dans les comptes, d'où le fait qu'il n'y ait pas de mention en face du compte concerné.

Mme Muriel Andrey poursuit la lecture.

M. Dominique Tavel estime que le poste 610 *Police*, CHF 595'000.- est très élevé et demande quel est le mode de calcul.

M. Jerome De Benedictis répond que la facture transmise chaque année comprend la péréquation horizontale, la facture sociale et la facture policière. Cette troisième rubrique est listée en page 53 du Budget 2021, avec le montant de la facture policière qui s'élève à CHF 438'952.-. Ce montant comprend une première partie uniquement pour les communes ayant délégué leur police à la gendarmerie et une deuxième partie avec la répartition du solde qui concerne toutes les communes, y compris celles qui ont des polices. Cela concerne tous les services administratifs de la police, la police du commerce, la police de sûreté, des services généraux, etc. Ces montants sont repartis en franc par habitant et soumis à une moulinette selon la valeur du point d'impôt.

Mme Muriel Andrey poursuit avec la lecture du Budget par nature.

Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Daniel Dietrich remercie M. le Syndic de la présentation et revient sur la valorisation de parcelles et augmentation d'impôt, donc d'augmentation de revenus. Il se demande s'il n'est pas judicieux de voir si certains biens peuvent être réalisés pour obtenir du cash et valoriser d'autres biens ?

M. Jerome De Benedictis précise qu'à ce jour, la problématique de la commune ne se situe pas au niveau des liquidités. Le jour où il faut valoriser des parcelles, il existe trois possibilités : la vente de la parcelle, la création de DDP et le développement de projets en empruntant de l'argent. A ce jour, la commune privilégierait une maîtrise foncière par la commune des zones de résidences les plus denses. Néanmoins, aujourd'hui, le problème n'est pas de trouver du cash mais du rendement.

M. Dominique Tavel revient sur les dépenses intentionnelles. Il rappelle qu'un crédit pour la réfection d'un collecteur pour le raccordement à l'ERM vient d'être voté et qu'il reste encore des secteurs à faire, tout en rappelant que cette STEP ne pourra pas traiter les

micropolluants. Des rénovations devront encore être faites. Il s'étonne que rien n'est mentionné au niveau des plans des dépenses intentionnelles sur 2022, 2023 et 2024 concernant l'épuration des eaux.

M. Jerome De Benedictis reconnaît que ce débat existe. Il s'agit d'investissements qui peuvent passer par le budget de l'ERM qui sera validé par le conseil intercommunal. Il ne s'agit donc pas forcément d'investissements au sens de préavis présentés au Conseil communal, comme cela vient d'être fait pour le préavis No. 08/2020. Un plan d'investissement de l'ERM jusqu'à 2025 sera présenté à la commission des finances et au Conseil et expliquera exactement quels seront les investissements. Ces investissements importants n'impactent néanmoins pas les comptes de la commune, puisqu'il s'agit d'un compte affecté, couvert uniquement par les taxes et non pas par le reste du budget.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Mme Muriel Andrey clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2021 et le préavis municipal No 09/2020,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

d'adopter le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté.

7. Préavis N° 10/2020 – Nouveau règlement du personnel communal et base de rémunération des collaborateurs

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis, responsable de ce préavis. Il revient sur le rapport de la commission d'objet proposant un amendement. Il précise que la Municipalité soutient l'amendement.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jean-François Martin, Président de la commission d'objet qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme Muriel Andrey rappelle qu'il sera voté en premier lieu sur l'amendement proposé par la commission d'objet et soutenu par la Municipalité. Il sera voté ensuite sur le préavis, amendé ou non.

Personne ne désirant prendre la parole, Mme Muriel Andrey clôt la discussion et lit l'amendement proposé. En deuxième page du rapport de la commission d'objet, il s'agit de la suppression de l'alinéa 2 de l'article 48, qui se présenterait comme suit :

Art. 48 – Congé spéciaux

1. *Les congés suivants sont accordés sans que le collaborateur n'en doive la compensation :*
 - a. *3 jours : en cas de décès des parents (père, mère, frère, sœur)*
 - b. *3 jours : en cas de décès du conjoint, du concubin, du partenaire enregistré ou d'un enfant*
 - c. *3 jours : en cas de mariage*
 - d. *1 jour : en cas de déménagement, au maximum une fois par année*

- e. 1 jour : en cas de décès d'un proche (beau-frère, belle-sœur, parrain, marraine, arrière-grands-parents)
- f. Un congé paternité de 10 jours, en sus d'un éventuel congé paternité légal, à prendre durant les 12 mois suivant la naissance ou d'adoption pour un enfant de moins de 12 ans.
- g. Au maximum 10 jours par année (au prorata du taux d'activité) pour la mère ou le père devant s'occuper d'un enfant malade ou accidenté en âge préscolaire ou scolaire. Trois jours sont accordés par cas. La Municipalité se réserve le droit de demander un certificat médical.
- h. Le temps nécessaire pour d'autres circonstances particulières telles que la convocation à une audition judiciaire ou administration.

Ledit amendement est accepté à l'unanimité.

Elle procède à la lecture des conclusions du préavis amendé :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 10/2020 et son amendement,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le nouveau Règlement du personnel communal et la nouvelle base de rémunération des collaborateurs.

8. Election Commission de gestion 2021

Mme Muriel Andrey annonce que cinq commissaires ont siégé pour la deuxième année consécutive et doivent être remplacés. Mme Sonia Bua Bolomey et M. Fabien Maillefer peuvent exercer un second mandat. Ces deux membres acceptent leur candidature.

Mme Muriel Andrey rappelle qu'il manque cinq membres et demande s'il y a des candidats.

Mme Céline Pache présente la candidature de M. Jean-François Martin qui accepte la candidature.

M. Fabien Maillefer présente la candidature de M. Michel Pellegrinelli qui accepte la candidature.

M. Jonathan Gandillon présente la candidature de M. Charles Richard qui accepte la candidature.

Mme Céline Pache présente la candidature de M. Edy Bridy qui accepte la candidature.

Mme Muriel Andrey rappelle qu'il manque encore un candidat pour compléter cette commission.

M. Luc Vittoz se porte candidat à la commission de gestion.

Personne d'autre ne se porte candidat et les candidats ci-dessus sont donc élus tacitement et par acclamation.

9. Election secrétaire suppléant(e) du Bureau du Conseil

Mme Muriel Andrey annonce la démission du Conseil de Patrick Zurn fin avril. M. Patrick Zurn a récemment démissionné de son poste de secrétaire suppléant du Bureau du Conseil. Elle propose la candidature de Mme Delphine Zurn, qui accepte d'être candidate. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Delphine Zurn est élue tacitement et par acclamation.

10. Postulat de M. Philippe Diserens : création d'une Commission Consultative municipale permanente « Climat, Durabilité et Environnement... »

Mme Muriel Andrey annonce que conformément à l'art. 58, alinéa a du règlement du Conseil communal, M. Philippe Diserens a déposé le postulat susmentionné. Mme Muriel Andrey le remercie d'utiliser un de ses droits de Conseiller selon titre 2, chapitre 2 du règlement du Conseil communal. Conformément à l'art. 59 dudit règlement, la recevabilité de ce postulat est vérifiée de suite. Elle donne la parole au postulant dont les paroles sont retransmises ci-dessous :

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Accord de Paris, dérèglement et autres urgences climatiques : voici parmi de nombreux thèmes des points repris très, voire trop, régulièrement par nos politiques cantonaux ou internationaux, avec des effets immédiats, concrets et locaux pas ou peu apparents.

Plutôt que de faire de grandes théories, je vous suggère ce soir de mettre en place, pour la prochaine législature, une commission consultative nommée par la Municipalité, laquelle permettra, à la demande de notre organe exécutif, d'apporter sa vision, son appréciation et son expertise lors de l'étude de nos nombreux et importants futurs projets.

Ce mode de faire permettra à la Municipalité de consulter, à sa libre appréciation, ladite commission composée d'une majorité de membres issus du Conseil communal, lors de tout projet pour lequel les questions liées au climat, à la durabilité et à l'environnement devront être intégrées.

Je propose, en outre, qu'au moins un des participants à cette commission consultative de 7 membres fasse systématiquement partie des commissions d'objet des préavis concernés par cette thématique, afin de permettre à ce ou cette commissaire de partager avec ses collègues le fruit du travail et de la perception de la Commission consultative.

Ce mode de faire permettra, à mes yeux, d'éviter de surcharger la Municipalité, tout en permettant à celle-ci d'entendre cette commission consultative, dont le fonctionnement serait analogue à celui de la commission d'urbanisme.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de faire bon accueil à ce postulat et reste volontiers à disposition pour tout complément d'information et me réjouis d'entendre la Municipalité et le Bureau du conseil au sujet de cette proposition.

Mme Muriel Andrey le remercie et passe la parole à M. Jerome de Benedictis.

M. Jerome De Benedictis annonce que la Municipalité accueille ce postulat avec enthousiasme et espère, en cas de recevabilité par le Conseil, pouvoir le traiter d'ici la fin de la législature et mettre en place cette Commission dès la nouvelle législature.

Mme Muriel Andrey annonce que le Bureau estime que le postulat est recevable et propose conformément à l'art. 60 du règlement du Conseil communal de statuer ce soir-même sur ce postulat et ouvre la discussion :

M. Luc Vittoz rappelle avoir fait une proposition en novembre 2019 d'élargir les subventions en matière d'énergies durables, à l'image de ce que propose d'autres communes. Dans sa

réponse, M. Jerome De Benedictis avait confirmé que la Municipalité était en train de réfléchir à ces questions. Il avait alors demandé à la Municipalité que le Conseil soit associé à ces réflexions et il est aujourd'hui très content de l'initiative de M. Philippe Diserens. Il encourage les Conseillers à soutenir ce postulat.

Personne ne demandant la parole, Mme Muriel Andrey clôt la discussion et demande au Conseil de confirmer sa position quant à la prise en considération du postulat et le renvoi immédiat à la Municipalité. Le Conseil accepte la prise en compte à la majorité (44 oui – 1 non – 5 abstentions).

11. Communications municipales

M. Christian Müller :

1. Travaux raccordement ERM

Comme annoncé lors de notre dernier Conseil Communal, la réception de nos eaux usées est effective depuis le vendredi 4 septembre et tout se passe bien du côté de l'ERM.

Concernant la réfection et la pose des enrobés le long de la route d'Yverdon, suite à des négociations avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), ce dossier trouve enfin son épilogue. En effet, la création d'une piste cyclable bidirectionnelle mixte avec une continuité piétonnière verra le jour courant 2021. Le surplus financier sera pris en charge par le Canton, la Commune participera à la hauteur du montant prévu à la réfection de ce tronçon.

Toujours dans le contexte du chantier de raccordement, lors de la réception des ouvrages, la Municipalité a refusé les enrobés le long de la route de Lonay, soit le tronçon devant la poste. Une correction provisoire a déjà eu lieu juste à l'entrée du giratoire afin de combler un affaissement. Il a été décidé de laisser passer quelques mois afin que les encaissements se tassent et la réfection aura lieu au printemps 2021.

La réfection de l'entier de l'enrobé du giratoire de la Poste devrait également intervenir dans le courant 2021, ces travaux seront d'ordre cantonal, aussi bien dans la conduite du chantier que dans la prise en charge financière.

2. Conseil Intercommunal de l'ERM

Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt dans le cadre du Préavis 08/2020, la finance d'entrée étant payée, ce versement officialise notre adhésion à l'ERM. De ce fait, notre Commune doit être représentée au sein de ce conseil.

Le Conseil intercommunal se compose :

- a. D'une délégation fixe, composée pour chaque commune d'un conseiller municipal en fonction. Votre serviteur a été élu ce soir en séance de Municipalité.*
- b. D'une délégation variable, en fonction du nombre d'habitants de la commune membre. Echandens comptant moins de 3000 habitants a droit à 1 délégué. Ce dernier devra être élu par vos soins lors du premier conseil de l'année 2021.*

Les délégués sont élus au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Ils sont rééligibles et ne peuvent être révoqués que par l'autorité qui les a nommés.

En cas de vacance, il est pourvu sans retard au remplacement, le mandat des délégués ainsi nommés prend fin à l'échéance de la législature en cours.

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre de la délégation fixe perd sa qualité de conseiller municipal ou est élu au comité de direction ainsi que lorsqu'un membre de la délégation variable perd sa qualité de conseiller communal.

3. Procédure de modification des statuts de l'association Intercommunale de l'ERM

Conformément aux conclusions du Préavis 05/2017 de l'ERM concernant notre adhésion à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Morgienne.

Le Comité de direction a dû procéder à la modification des Statuts de l'ERM selon les recommandations du SCL (Service des Communes et du Logement).

Cette procédure est dite « Qualifiée », car touchant la modification d'éléments essentiels.

Cette dernière se compose des phases suivantes :

- 1. Le Codir (Comité de Direction) a préparé un avant-projet de modification des statuts qu'il a dans un premier temps présenté au Service des Communes et du logement pour un examen préalable. Les juristes de ce service ont porté des commentaires, demandes des modifications ou ajout.*
- 2. Le Codir a soumis l'avant-projet aux Municipalités, qui elles-mêmes l'ont soumise au bureau du Conseil, afin que ce dernier nomme une « commission consultative ».*
 - Il faisait sens que cette commission consultative soit composée de la commission d'épuration et des routes.*
 - Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises et a notamment bénéficié de la présence de M. Reverchon, Directeur de l'ERM, lors de l'une des séances.*
 - La commission a rendu un rapport à la Municipalité avec quelques questions. Ces questions ont été transmises au Codir de l'ERM, qui y a répondu. Puis ces réponses ont été transmises à ladite commission.*
 - Une fois le retour de la commission consultative en notre possession, la Municipalité pourra prendre position et en informera le Codir.*
 - Cette information sera transmise par le Codir à toutes les autres Municipalités membres de l'association. Et inversement pour les décisions des autres Communes.*
 - Une fois obtenu l'accord de toutes les Municipalités, le Codir nous en informera et nous en informerons la commission consultative.*
- 3. Le projet passera ensuite devant le bureau du conseil intercommunal de l'ERM, puis sera soumis à l'examen d'une commission du conseil intercommunal, puis sera porté à l'ordre du jour et enfin voté par le conseil intercommunal de l'ERM. Dans lequel siègeront deux membres d'Echandens.*

4. Une fois, les modifications des statuts acceptés par le conseil intercommunal de l'ERM, les communes membres pourront soumettre ces modifications à leurs conseils Communaux selon la procédure habituelle.

Ainsi, la commission consultative reprendra sa casquette de commission d'épuration et des routes et émettra un rapport à l'attention du conseil communal d'Echandens.

Il est important de comprendre que la commission ne pourra plus proposer d'amender le texte, mais recommandera uniquement d'accepter ou de refuser les modifications.

De ce fait, vous Conseil Communal, ne pourrez également pas amender le texte, mais uniquement accepter ou refuser les modifications.

5. Une fois réunies toutes les validations des conseils communaux des communes membres de l'ERM, les nouveaux statuts seront envoyés pour approbation au Conseil d'État, qui permettra l'entrée en vigueur de ces derniers, sous réserve des éventuels référendums intercommunaux ou recours à la cour constitutionnelle.

4. Travaux de requalification de la Rte de la Gare et de Bremblens

Ces travaux devraient commencer fin février / début mars. Ils devraient durer environ 6 mois avec de gros enjeux de circulation, notamment avec les transports publics. Une séance avec les différents intervenants et d'ores et déjà fixée en janvier afin de trouver les meilleures solutions en fonctions des différentes étapes.

Malgré toute la bonne volonté du monde, ce genre de travaux causera quoi qu'il en soit des désagréments pour certains riverains. Une communication proactive et permanente sera mise en place avec ces derniers.

M. Xavier Dutruit :

1. PPA Grand-Pré

L'arrêt de la Cours de Droit Administratif et Public (CDAP) nous est parvenue le 26 octobre dernier. Celui-ci donne entièrement raison à votre municipalité et la décision du SDT est réformée en ce sens qu'une prolongation de 12 mois, soit jusqu'au 31.08.2021 est accordée à la Commune d'Echandens pour adopter le PPA Grand-Pré, ainsi que la modification du PGA En Rueyre.

Je vous lis quelques passages de l'arrêt :

Il convient tout d'abord de préciser que la municipalité n'a pas changé ou modifié le PPA ou son règlement par rapport au projet mis à l'enquête publique du 9 juin au 10 juillet 2017. Il ressort du dossier que la municipalité, au vu des investissements engagés sur ce projet, a souhaité déposer un nouveau préavis au conseil communal en apportant des informations complémentaires sur la mise en œuvre du PPA, en particulier sur la réalisation du projet architectural et sur les engagements du propriétaire formalisés sous la forme d'une convention. Ces compléments, qui ne portent atteinte à aucun intérêt digne de protection, ne sauraient fonder d'obligation, sur la base de l'art. 58 al. 5 a LATC, d'organiser une enquête complémentaire.

Ensuite, on ne voit pas en quoi la première décision du conseil communal du 25 juin 2018 empêcherait la municipalité de présenter pour adoption une nouvelle fois un PPA, non modifié, au conseil communal, lorsqu'il a été refusé une première fois et de demander à l'organe législatif de revenir sur sa décision. Comme le relève la recourante, le Conseil d'Etat a récemment été amené à se prononcer sur une question similaire en lien avec le plan

partiel d'affectation relatif au parc éolien du Mollendruz, à la suite du vote négatif du Conseil général de la Commune de La Praz dans ce cadre.

La Municipalité a estimé qu'au vu des enjeux une information complémentaire sur la mise en oeuvre du PPA et sur les engagements du propriétaire de la parcelle était nécessaire, raison pour laquelle elle a décidé de préparer et présenter un nouveau préavis. Il n'apparaît pas choquant que, vu l'importance des investissements engagés ou des enjeux pour elle, la municipalité ait souhaité qu'un nouveau débat puisse avoir lieu. Vu le caractère politique de la décision en question et l'importante marge de manœuvre dont dispose le conseil communal à cet égard, un second vote ne se heurte par ailleurs pas au principe de force de chose décidée, lequel n'interdit d'ailleurs pas à une autorité de réexaminer une décision qu'elle a prise, si elle estime que l'intérêt public le justifie.

Le préavis sera vraisemblablement mis à l'ordre du jour du prochain conseil le 1^{er} mars 2021.

Mme Katharina Zurn :

1. Ancien Collège

Les joints de dilatation sur la toiture de l'Ancien Collège ont dû être remplacés et les travaux ont coûté Fr. 2'406.45.

2. Eglise

Le faîtage de la toiture a nécessité une réfection pour un montant total de Fr. 1'396.60.

3. Pâquerettes

Les douches ne fonctionnaient plus correctement et les mitigeurs ont dû être remplacés pour un coût de Fr. 1'229.60.

4. Vestiaires En Rueyre

L'eau des douches En Rueyre étant très calcaire, la Municipalité a dû faire poser un adoucisseur d'eau pour un montant de Fr. 6'204.10.

5. Patrimoine 20-22

Comme communiqué lors de la séance du 07 octobre 2019, la Municipalité a lancé le projet de recensement patrimonial. Elle a mandaté une historienne qui s'occupera, entre autres, des interviews d'Echandelières et Echandeliers connaissant le passé du village.

Nous remercions toute personne intéressée par ce projet ou disposant de documents ou de témoignages pouvant y apporter une plus-value, à prendre contact avec la Municipalité.

M. Eric Maillefer :

1. Déchèterie

En raison de la pandémie actuelle, la Municipalité a décidé d'ouvrir la déchèterie le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00, en période hivernale, ceci afin de mieux répartir les usagers et d'éviter de trop fortes affluences le mercredi et le samedi.

2. Travaux centre du Saugey

Les travaux d'accès séparé au Bancomat Raiffeisen des locaux de Volg sont terminés. L'accord de la répartition des coûts entre la banque Raiffeisen et la commune sont les suivants :

- Fr. 10'000.-- TTC à la charge de Raiffeisen
- Fr. 21'488,65 TTC à la charge de la Commune.

D'autre part, la banque Raiffeisen s'est engagée auprès de la Commune à remplacer la machine actuelle en 2022 et à maintenir ce Bancomat au moins jusqu'en 2028.

Concernant ce Bancomat et le magasin Volg, tous les travaux sont terminés, à l'exception de la peinture verte extérieure des encadrements métalliques qui seront effectués lors d'une météo favorable.

3. Ferme du Château

Divers contacts ont eu lieu entre le Canton (Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine, (DGIP)) et la Commune. A ce stade, le Canton est favorable à une transformation de la ferme du Château mais reste opposé à la démolition totale du bâtiment. Actuellement la commune et l'architecte sont en discussion afin d'essayer de trouver un compromis avec le Canton.

4. Château

Tous les travaux sont maintenant terminés.

A noter que lors de ces travaux, il a été constaté que les installations de détection incendie existantes sont réduites au minimum et ne correspondent plus à un bâtiment classé en note 1 au patrimoine architectural.

Une société spécialisée a été contactée pour une étude et un devis de détection d'incendie pour l'ensemble du Château et de ses annexes. Au préalable, l'ensemble des plans du Château et des dépendances devront être mis à jour. Contact sera pris avec l'ECA pour l'obtention de subventions.

5. Bâtiment du Saugey, Pharmacie

La commune a été approchée par le Pharmacien responsable concernant les installations de ventilation et de régulation de température dans la pharmacie.

Après visite sur place avec des spécialistes, nous avons effectivement constaté que les installations, vieilles de plus de trente ans étaient obsolètes et ne fonctionnaient plus correctement.

Des devis ont été demandés et les travaux pour de nouvelles installations répondant à l'état de la technique se montent à Fr. 20'000.-- TTC

D'un commun accord, les coûts seront répartis de manière égale entre la Pharmacie et la Commune.

Les travaux sont planifiés dès le 10 février 2021.

6. Bâtiment du Saugey, Appartements

Les stores des appartements datant de l'origine du bâtiment ont dû être remplacés pour un coût de Fr. 8'000.—TTC.

7. Subvention de Pronovo

La Commune a reçu une subvention unique de Fr. 33'244,95 pour l'installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment des Utins.

M. Jerome De Benedictis :

Avant de débiter ses communications, M. Jerome De Benedictis annonce la présence d'un photographe officiel dans la salle depuis le début de la séance. Les personnes qui ne souhaitent pas figurer sur des clichés que la Municipalité pourrait diffuser sur ses réseaux sociaux sont priées de le faire savoir.

1. Crise du COVID-19

Tout d'abord, et c'est devenu une habitude, je souhaite vous faire un retour sur le déroulement de la crise du COVID-19 du point de vue de la Commune d'Echandens.

Les collaborateurs de la Commune continuent à appliquer strictement les mesures sanitaires décidées par la Municipalité. Si nous avons réussi à complètement échapper aux mesures d'isolement et de quarantaine jusqu'au début du mois de décembre, c'est à cette date que deux collaborateurs ont été coup sur coup testés positifs au COVID-19. Ils sont aujourd'hui de retour au travail et ont pu traverser la maladie sans complication.

Depuis début novembre, les employés de l'administration communale sont fortement encouragés à la pratique du télétravail, qui est effectif environ un jour sur deux pour chacun d'eux. Cela permet de limiter l'occupation de chaque bureau à un collaborateur et ainsi minimiser les contacts dans l'environnement de la Commune. Cette mesure s'est accompagnée d'une décision de n'accueillir les citoyens uniquement sur rendez-vous au guichet.

Comme lors de la première vague, de nombreux bénévoles se sont spontanément annoncés auprès de la Municipalité pour aider les personnes dans le besoin. Cette solidarité est extrêmement importante pour nous et je tiens ici à remercier toutes les personnes s'étant annoncées. Toutes les personnes souhaitant bénéficier d'une aide peuvent s'adresser au bureau de l'administration communale.

2. Personnel Communal – M. Luis Da Silva – Mme Anne-Marie Ionescu

Deux bonnes nouvelles sont venues égayer cette fin d'année au sein de personnel communal. Tout d'abord, nous avons appris la naissance du fils de notre responsable de la conciergerie, Monsieur Luis Da Silva. Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, tous nos vœux dans cette magnifique étape de leur vie. Nous avons également appris, il y a quelques jours, que Madame Anne-Marie Ionescu, Préposée au Contrôle des Habitants, a réussi les examens qui lui attribuent le diplôme de cadre en administration communale dans la spécialisation en contrôle des habitants. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

3. Centre Aquatique Région Morges SA

Réunies en séance d'information extraordinaire, les communes membres de la Société Anonyme du Centre Aquatique Région Morges ont pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration de liquider la société. Cette proposition est la seule envisageable et la Municipalité d'Echandens l'a soutenue lors d'une Assemblée Générale tenue récemment par procuration. Cette démarche met un terme à ce projet qui aura mis en exergue tant les opportunités que les difficultés que représentent un projet de collaboration intercommunale.

4. Facture Sociale 2019 - Recours

La Municipalité a décidé de recourir, conjointement à d'autres communes vaudoises, contre le décompte final de la Facture Sociale 2019. Le recours est déposé auprès de la Cour de Droit Administratif et Public et nous espérons un traitement dudit recours dans le courant du premier semestre 2021.

5. Lancement des Réseaux Sociaux

La Municipalité a, comme annoncé lors de notre précédente séance, lancé officiellement sa présence sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. Les premiers retours sont bons et nous nous réjouissons de disposer aujourd'hui de ces nouveaux canaux pour entrer en communication de manière rapide, directe et efficace avec une partie de la population.

6. Gare de triage - Nuisances

Les Municipalités de Denges, Préverenges, Lonay et Echandens ont rencontré à plusieurs reprises les délégués des CFF, de l'OFT et de la DGMR afin d'évoquer les nuisances sonores, notamment nocturnes, de la gare de Lausanne-Triage située sur nos quatre communes. Les CFF se réfugiant derrière l'Ordonnance fédérale sur la Protection contre le Bruit (OPB) qui ne considère que les valeurs moyennes et non les pics nocturnes, ni ceux-ci,

ni l'OFT ne prévoient d'agir d'une quelconque manière contre ce fléau. Compte tenu de ce fait, les Municipalités, soutenues tant administrativement que financièrement par le Canton, ont décidé de mandater le bureau Grolimund + Partner AG afin de comparer les valeurs actuelles aux valeurs mesurées en 2013 par ce même bureau. En fonction des résultats, les Municipalités décideront des suites à donner à ce dossier.

7. Cartes journalières CFF – disponibilité durant les fêtes

La Municipalité a décidé, dans sa séance de ce soir, de proposer les cartes journalières CFF du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 au prix exceptionnel de 20 francs. Les cartes seront en vente à la boulangerie d'Echandens et le paiement se fera cash. Compte tenu du canal de vente, la disponibilité annoncée sur le site internet ne pourra pas être tenue à jour.

8. Subvention vélos électriques

La Municipalité, confortée par l'acceptation du budget ce soir, a décidé d'augmenter la subvention pour les vélos électriques de Fr. 300.- à Fr 400.- dès le 1^{er} janvier 2021. Cette décision se veut un signal en faveur de la mobilité douce et nous espérons vivement qu'elle contribue à développer toujours plus les moyens de transports alternatifs à la voiture traditionnelle pour certains trajets.

9. Fermeture annuelle des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du 23 décembre à 16h30 au lundi 4 janvier à 8h00. Jusqu'à cette date, et à la reprise également, les visites au bureau de l'administration communale ne se font que sur rendez-vous afin de maîtriser au mieux les flux de personnes dans nos locaux et préparer au mieux les visites pour les rendre les plus efficaces et brèves possibles.

10. Huissier communal

Afin d'assurer une logistique efficace lors des séances du Conseil Communal et des séances organisées par la Municipalité à la salle des Utins, mais également afin de garantir une suppléance pour notre service de conciergerie d'un point de vue de la technique scénique lors des locations et utilisations de la salle des Utins, la Municipalité a décidé de mettre au concours un poste d'Huissier Communal. Ce poste, rattaché directement à la Municipalité mais également à la conciergerie, représente 50 à 100 heures de travail par année.

M. Jerome de Benedicts termine les communications municipales en annonçant que chaque Municipal annoncera ses intentions quant aux élections communales du 7 mars 2021. Les quatre municipaux suivants se représentent : Mme Katharina Zurn, M. Jerome De Benedictis, M. Christian Müller, M. Xavier Dutruit.

M. Eric Maillefer, arrivant proche de la retraite ne souhaite pas se représenter. Il remercie le Conseil et la Municipalité de la confiance accordée et de l'excellente collaboration durant toutes ces années.

12. Communications du Bureau

Assemblée de commune : Suite à l'annulation de l'assemblée de Commune, prévue le 24 novembre, le Bureau en collaboration avec la Municipalité a réfléchi à diverses options. Les alternatives suivantes ont été retenues :

- Des banderoles ont été accrochées aux entrées du village pour annoncer les élections de mars 2021 et inciter la population à consulter le site internet de la Commune où se trouvent tous les détails et échéances concernant ces élections.
- Une vidéo réalisée avec l'aide de conseillers communaux et autres personnalités de la commune a été publiée sur le site de la commune et les réseaux sociaux, incitant la population à se porter candidat.

Il est également rappelé que le contact personnel reste le plus percutant. Les conseillers sont incités à contacter leurs connaissances, voisins et à les encourager à se porter candidats.

L'administration étant fermée pour des raisons sanitaires, tout candidat peut s'inscrire par email à l'adresse conseil@echandens.ch. Les inscriptions enregistrées jusqu'au 4 janvier 2021, minuit participeront à un tirage au sort, afin de déterminer l'ordre d'apparition sur la liste d'attente. Les inscriptions reçues dès le 5 et jusqu'au 18 janvier 2021, apparaîtront sur les listes selon leur ordre d'arrivée.

Elections et votations du 7 mars 2021 : en plus des élections communales, il y aura également trois objets fédéraux, soit :

1. Initiative populaire du 15 septembre 2017, « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »
2. Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique
3. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie.

Un appel est lancé pour trouver une vingtaine de personnes pour renforcer le Bureau électoral lors du dépouillement. Lesdites personnes sont priées de s'inscrire auprès de la secrétaire du Conseil. De plus amples détails seront transmis par email durant le mois de février.

Résultat des votations 29 novembre 2020 :

Entreprises responsables pour protéger l'être humain et l'environnement :

852 bulletins rentrés

425 oui - 417 non – taux de participation 52.82%

Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre :

850 bulletins rentrés

343 oui – 497 non – taux de participation 52.70%

Alternative à la soirée du Conseil communal du 8 octobre : Suite à l'annulation de cette soirée, le Bureau et la Municipalité ont travaillé sur une alternative. L'idée première de la soirée était d'apporter un soutien aux commerçants du village, touchés par la situation sanitaire. Dès lors, il a été décidé de distribuer aux Conseillers des bons d'achat. Cette idée a également été retenue par la Municipalité pour les sociétés locales puisque le repas des bénévoles a également été annulé. A la sortie chaque Conseiller trouvera un emballage de trois bouteilles de vin des vigneron communaux (MM. Christen et Richard et Mmes Perey) et une enveloppe avec trois bons (1 bon chez un coiffeur, 1 bon dans un des restaurants villageois et 1 bon un autre commerce : fleurs, boulangerie ou Grimper.ch).

Attribution des jetons de présence : L'entier des jetons de présence de la soirée ainsi que ceux offerts par les Conseillers lors des précédentes séances s'élèvent à un montant total de CHF 1200.-. Le Bureau a décidé d'attribuer la moitié à la Croix-Rouge vaudoise et l'autre moitié à l'opération « Cœur-à-Cœur » de la RTS.

Mea-culpa : Lors de la séance du 28 septembre, le Bureau a omis de remercier les scrutateurs sortants, MM. Fabien Descoedres et Jean-François Martin de leur important travail au sein du Bureau. Ils sont chaleureusement remerciés et applaudis par l'assemblée.

Agenda : Le calendrier prévisionnel est en cours de finalisation. Il sera envoyé par email aux conseillers dans les meilleurs délais. Merci de retenir la date du prochain Conseil, soit le lundi 1^{er} mars 2021.

13. Divers et propositions individuelles

M. Markus Christen revient sur le point 3 de l'ordre du jour, aménagement centre village et salue les réflexions de la Municipalité, mais aimerait que son rapport de minorité soit transmis aux membres du Conseil.

Mme Muriel Andrey le remercie et confirme que ledit rapport sera transmis aux conseillers par email pour information.

M. Jerome de Benedictis précise pour la forme et afin d'éviter toute confusion, que ce rapport de minorité n'est pas basé sur le préavis qui sera finalement déposé. Le moment du dépôt du nouveau préavis, il faudra préciser si ce rapport de minorité sera maintenu. Ledit rapport de minorité sera envoyé aux Conseillers uniquement comme information et non pas comme rapport.

M. Luc Vittoz revient sur un article dans le journal 24-heures du 1^{er} septembre, il était indiqué que Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier allait rencontrer les Syndics du district pour discuter de l'aménagement du territoire, du plan climat, etc. Il demande si cette tournée a eu lieu dans le district de Morges.

M. Jerome De Benedictis confirme que la rencontre a eu lieu. Les retours au niveau du plan climat se composent en plusieurs volets, qui à ce jour sont assez généralistes. Ils ont également été ralentis par la crise sanitaire. Ce plan se présente sous forme de « matrice à entrées verticales et horizontales. » Sa vision actuelle est très générique, peu d'outils concrets sont apportés pour l'instant, mais le travail est en cours. Un répondant « climat » a été nommé au Canton pour les communes. Il sera contacté lors de l'élaboration d'un plan d'action concerté et coordonné. Les discussions lors de la visite de la Conseillère d'Etat ont également tourné autour de l'accord sur la facture sociale et ont provoqué beaucoup de débats.

14. Paiement des indemnités

Mme Muriel Andrey rappelle que ce point fait partie intégrante de la séance et demande du silence. Elle demande aux Conseillers de prendre leur propre stylo pour signer les reçus préparés par la boursière. Elle les invite également à signer liste d'entente, si ce n'est pas déjà fait.

M. Jerome De Benedictis précise que la liste d'entente pour la Municipalité est également à disposition pour signature.

La Boursière procède au paiement des indemnités.

Mme Muriel Andrey annonce qu'à ce stade 42 conseillers sortants ont décidé de se représenter pour la prochaine législature. Elle rappelle qu'il en faut 60 et 15 suppléants et invite l'assemblée à encourager les électeurs à présenter leur candidature.

Elle adresse ensuite son message de fin d'année à l'assemblée. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La séance a été suffisamment chargée pour que je ne tienne pas le micro encore longtemps, Je ne peux cependant pas terminer la dernière séance de cette année si particulière et terrible parfois, sans m'adresser brièvement à vous.

Je ne vais pas tenter de refaire l'historique des impacts de cette crise sur notre commune. Nous n'en sommes apparemment pas encore sortis, mais j'ai bon espoir que nous puissions en 2021 reprendre une vie normale, ou ce sera à mon sens une nouvelle normalité avec une prise de conscience sur notre mode de vie amenée par ce virus et peut-être une baisse de rythme pour recentrer sur l'essentiel, mais en retrouvant une vie sociale qui nous manque beaucoup. Je me réjouis que nous puissions à nouveau nous réunir, tant dans le cadre familial, que pour des fêtes villageoises ou le verre de l'amitié post Conseil communal. Vivement 2021 !

Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir tenu la barre cette année dans la tempête, M. le Syndic en particulier pour sa disponibilité et son énergie communicative pour faire face à cette crise et aux nombreux imprévus et pour tenter de maintenir les liens entre les gens. Mes remerciements également au personnel de l'Administration pour leur engagement et pour avoir fait face à la mise en place du nouveau programme informatique dans des conditions difficiles de télétravail.

Merci à l'équipe de voirie qui malgré les contraintes a entretenu magnifiquement notre village.

Merci à vous chères conseillères et conseillers pour votre active implication lors des commissions et séances du Conseil.

Enfin mes remerciements à vous chers collègues du Bureau pour votre engagement durant les nombreuses et longues séances, échanges téléphoniques et tâches diverses depuis notre dernier Conseil ; nous formons une chouette équipe et je vous remercie pour votre implication et votre bonne humeur !

Abordons'21 avec espoir !

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis dont les paroles sont retranscrites ci-dessous :

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Qu'allons-nous retenir de cette année 2020 ? Je me refuse à vous en faire une rétrospective tant d'autres s'en sont déjà chargés ou s'en chargeront. Je vais plutôt tenter d'en tirer quelques enseignements qui serviront très certainement à imaginer la politique de demain. La première force dans une telle situation réside dans la confiance que la population accorde à ses autorités. Lorsqu'un gouvernement perd la confiance de ses citoyens, il devient très difficile de s'accorder sur une vision commune, tant d'une sortie de crise que pour faire avancer des projets pour le bien de tous. De cette confiance découle ce qui a longtemps fait la force de notre système politique et qui, j'en suis convaincu, sera notre seule échappatoire: le consensus. S'il impose parfois de donner pour recevoir, le consensus, fruit d'un dialogue franc et serein, permet d'avancer en prenant en compte les sensibilités de chacun où le résultat découle parfois d'un compromis qui plaise au plus grand nombre. A l'inverse du consensus, une guerre des pôles comme nous avons pu la percevoir lors de récents débats fédéraux et cantonaux liés à la pandémie actuelle n'a apporté que tensions et discussions sans fin pour un résultat ne satisfaisant que peu de monde.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de poursuivre une politique de dialogue qui, je l'espère, nous amène à des consensus et une confiance de la population dans nos Autorités communales, qu'elles soient législatives ou exécutives.

Car oui, notre population mérite un village moderne, qui lui plaise et où elle a du plaisir à vivre. Et afin d'atteindre ce but, la Municipalité se doit de proposer des projets novateurs et de prévoir au plus vite un renouvellement des installations dont la vétusté déplaît, voire rebute ses utilisateurs. Je pense notamment aux infrastructures footballistiques de Rueyres et aux vestiaires et club house du Tennis. Il ne fait aujourd'hui aucun doute que ces hauts lieux sportifs de la Commune sont dans un état indigne d'Echandens et nous, Autorités, devons nous poser la question de savoir ce que l'on souhaite proposer à nos chères têtes blondes pour qu'ils puissent se dépenser et s'épanouir.

Cette position est d'autant plus valable pour le sujet du complexe scolaire. Notre collège est vétuste, présente de nombreux signes de fatigue et ne répond plus aux normes actuelles, tant en termes d'accessibilités que d'utilisation. De plus, l'accueil de jour des enfants a atteint ses limites de capacité, dans un bâtiment inadapté et déconnecté du collège. Pour preuve, la Parent'aise doit aujourd'hui déjà refuser des demandes et ainsi laisser des parents dans une situation intenable au niveau personnel, professionnel et familial, le tout sur fond d'un sentiment d'injustice lors de l'attribution des places disponibles à l'UAPE. Parallèlement, la salle de gym ne peut répondre à toutes les demandes sportives, situation peu agréable lorsque nous avons pour objectif de promouvoir la pratique sportive à tout âge. Finalement, la volonté d'intégrer une piscine au projet répond elle à une nécessité scolaire, une utilité intercommunale et un besoin sportif également.

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer plus tôt, l'âme d'un village, son cœur, son lieu de vie et de rencontre, c'est son centre. Nous avons l'immense chance de pouvoir concevoir aujourd'hui le centre d'Echandens de demain et nous nous efforcerons de proposer, à la fin des études, un projet qui plaise au maximum d'Echandelières et Echandeliers.

Vous l'avez compris, la Commune d'Echandens fait aujourd'hui face à de nombreux défis. Ces défis nécessiteront des investissements à la hauteur de nos ambitions et conformes au niveau de vie que nous souhaitons offrir à nos concitoyens, mais nous devons également nous donner les moyens de les réaliser. C'est d'autant plus vrai que la relance économique de notre pays passera également par les investissements des collectivités publiques. Nous avons donc un rôle central à jouer et vous faire des propositions acceptables sera notre rôle à la Municipalité et, grâce aux excellentes relations et à la confiance qui existent aujourd'hui entre nos deux entités, je suis persuadé que nous saurons dessiner le village de demain.

Ces temps troublés nous auront montré à quel point une société a besoin d'être soudée pour obtenir le bien du plus grand nombre. La recherche permanente d'un consensus, qui a fait la force de notre pays, de notre canton et de notre commune au fil du temps est la seule issue tant pour la crise sanitaire que nous vivons, que pour les défis que notre commune devra affronter. Je me réjouis d'affronter cette nouvelle année en votre compagnie et de porter ces nombreux projets pour le bien des Echandelières et Echandeliers d'aujourd'hui et de demain. Permettez-moi également d'avoir une pensée pour votre Président, qui s'est donné corps et âme pour l'organisation de ce conseil, des élections et de tous les autres dossiers arrivés avec une intensité rare depuis son élection. Il aurait amplement mérité de mener son premier Conseil Communal ce soir. Bon rétablissement à lui ! Je tiens également à féliciter Muriel qui a su le suppléer en quelques jours et qui a mené ce Conseil avec brio, avec l'aide de son Bureau avec qui j'ai toujours grand plaisir à collaborer.

Tout le travail mené cette année n'aurait pas pu l'être sans l'investissement précieux et dévoué de mes collègues de la Municipalité et des collaborateurs de la commune. Un très grand merci à eux également.

J'espère sincèrement vous avoir donné envie de vous réjouir de 2021, car c'est peut-être l'optimisme et l'espoir d'un retour à la normalité qui nous permettront de garder le sourire et d'aborder la nouvelle année sous les meilleurs auspices. Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à vos familles, et vous donne d'ores et déjà rendez-vous à la rentrée !

Vive Echandens ! Merci pour votre attention !

La parole n'étant plus demandée, Mme Muriel Andrey, au nom du Bureau, souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à leurs familles, de belles fêtes de fin d'année et clôt la séance vers 22:45.

La Vice-Présidente :


Muriel Andrey



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer